

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le 30/06/2023

ID : 025-493901102-20230623-DEL2023_33_CA-DE

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Directeur
C. MOUGEOT

Séance du 23 juin 2023

Délibération n°33

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 24

Nombre de votants : 24

Vote pour : 24

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 31 mai 2023

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs /Jura : Mme CHOUX - M. MAIRE DU POSET – M. METHOT (suppléant de Mme GUYEN) – Mme TISSOT-TRULLARD

Communautés d'agglomération, urbaines : Mme BARTHELET– M. BODIN - M. FROEHLI - M. LIME - M. MICHAUD - Mme PRESSE – Mme SAUMIER

Communautés de communes : M. ALPY - M. BOUVERET - M. JOUVIN - M. PETIT

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs : M. BEAUDREY (pouvoir à M. MAIRE DU POSET) – M. BILLOT (pouvoir à Mme TISSOT-TRULLARD) – Mme BRAND (pouvoir à M. ALPY) – M. DALLAVALLE (pouvoir à Mme CHOUX) – Mme GUYEN (suppléée par METHOT)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. MOLIN (pouvoir à MICHAUD) – M. BOURQUIN (pouvoir à Mr FROEHLI) – M. GUY (pouvoir à Mme BARTHELET)

Communautés de communes : M. FAIVRE-PIERRET (pouvoir à M. JOUVIN)

OBJET : INTEGRATION NOUVELLES OPERATIONS SUITE A OPPORTUNITE

Les programmations annuelles de l'EPF comportent les opérations identifiées lors du recensement annuel auprès des collectivités, pouvant être complétées par des opérations d'opportunité qui n'étaient pas programmables au moment du recensement.

L'intégration de ces opérations au programme pluriannuel d'intervention de l'EPF est soumise à l'avis de l'EPCI dont la collectivité demanderesse est membre conformément au règlement d'intervention de l'EPF :

"3-3-1- Acquisitions à la demande d'une commune

...Opérations non programmables

Pour des opérations nécessitant une intervention rapide (opportunité, DIA sur un bien non identifié au programme d'intervention mais susceptible de représenter un intérêt fort), la commune saisit simultanément l'EPF et l'EPCI dont elle est membre.

Le président de l'EPCI transmet son avis à l'EPF et à la commune dans les 15 jours suivant la réception de la saisine..."

Seize nouvelles opérations sont proposées ci-après pour un montant prévisionnel de **3 660 000 euros** :

LINDRY (89) – Projet : « Installation commerces et services ».

Par délibération du 05/04/2023, la commune de Lindry a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite soutenir la pérennisation de la supérette, exerçant actuellement son activité dans un local manquant de visibilité commerciale.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Développement économique ».

Elle est estimée à environ 150 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois en date du 18/04/2023.

VALDAHON (25) – Projet : « Agrandissement équipement public (maison des services) ».

Par sollicitation du 09/03/2023, la commune de Valdahon a fait connaître son souhait d'acquérir une propriété bâtie sur son territoire.

Cette propriété présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite y transférer la maison France Service, exerçant actuellement son activité dans un local trop petit.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Equipements publics ».

Elle est estimée à environ 300 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs en date du 03/04/2023.

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le

ID : 025-493901102-20230623-DEL2023_33_CA-DE



CHARBUY (89) – Projet : « Acquisition du bâtiment de la pharmacie ».

Par mail du 12/04/2023, la commune de Charbuy a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur son territoire. Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite voir s'y installer une maison de santé pluridisciplinaire.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Equipements publics ».

Elle est estimée à environ 200 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois en date du 5/05/2023.

SAONE (25) - Projet : « Acquisition terrain des Hurlevents »

Par sollicitation du 09/03/2023, la commune de Saône a fait connaître son souhait d'acquérir une parcelle non bâtie sur son territoire.

Cette parcelle présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite y réaliser une opération d'habitat.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Habitat ».

Elle est estimée à environ 500 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole en date du 21/04/2023.

FLANGÉBOUCHE (25) - Projet : « Acquisition de l'ancienne garderie »

Par sollicitation du 13/04/2023, la commune de Flangebouche a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur son territoire.

Ce bien idéalement situé à proximité immédiate des équipements publics et aménagé en logement présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite lui donner de nouvelles fonctions.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Renouvellement urbain ».

Elle est estimée à environ 340 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs en date du 17/04/2023.

SEMONDANS (25) - Projet : « Opération d'habitat »

Par sollicitation du 20/04/2023, la commune de Semondans a fait connaître son souhait d'acquérir une parcelle non bâtie sur son territoire.

Cette parcelle présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite y réaliser une opération d'habitat.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Habitat ».

Elle est estimée à environ 50 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de Pays de Montbéliard Agglomération en date du 28/04/2023.

ARC-SOUS-MONTENOT (25) - Projet : « Acquisition parcelle à lotir »

Par sollicitation du 6/04/2023, la commune d'Arc-sous-Montenot a fait connaître son souhait d'acquérir une parcelle non bâtie sur son territoire.

Cette parcelle en "dent creuse" présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite y réaliser à terme une opération d'habitat.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Habitat ».

Elle est estimée à environ 100 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes Altitude 800 en date du 7/04/2023.

LES BIZOTS (71) - Projet : « Création espace vert »

Par sollicitation du 4/05/2023, la commune de Les Bizots a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble de parcelles sur son territoire.

Ces parcelles présentent un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite y créer une aire de jeux "verte" pour les enfants de l'école.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Espaces agricoles, naturels et de loisirs ».

Elle est estimée à environ 20 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau en date du 17/05/2023.

MOULINS-ENGILBERT (58) – Projet : « Création d'une nouvelle gendarmerie ».

Par sollicitation du 04/05/2023, la commune de Moulins-Engilbert a fait connaître son souhait d'acquérir un bien non bâti sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite voir s'y installer la nouvelle gendarmerie, exerçant actuellement dans des locaux vétustes.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le

ID : 025-493901102-20230623-DEL2023_33_CA-DE

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Equipements publics ».

Elle est estimée à environ 200 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan en date du 04/05/2023.

LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE (39) – Projet : « Aménagement salle des fêtes ».

Par sollicitation du 22/05/2023, la commune de Lavans-lès-Saint-Claude a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur son territoire.

Ce bien vétuste jouxtant la salle des fêtes présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite le démolir pour y aménager des dépendances à la salle.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Equipements publics ».

Elle est estimée à environ 100 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude en date du 01/06/2023.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOUE-LISON (25) – Projet : « Acquisition d'une ancienne scierie ».

Par sollicitation du 02/06/2023, la Communauté de Communes Loue-Lison a fait connaître son souhait d'acquérir un tènement foncier sur le territoire de la commune d'Arc-et-Senans.

Ce tènement de près de 1,5 ha, occupé par une ancienne scierie, présente un intérêt stratégique pour la Communauté de Communes qui souhaite viabiliser le site en vue d'y permettre l'implantation de bâtiments à vocation économique.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Développement économique ».

Elle est estimée à environ 400 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la commune d'Arc-et-Senans en date du 05/06/2023.

LES HOPITAUX-NEUFS (25) – Projet : « Création d'un pôle tiers-lieu ou pôle médical ».

Par sollicitation du 23/05/2023, la commune de Les Hôpitaux-Neufs a fait connaître son souhait d'acquérir une parcelle bâtie sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite favoriser l'installation de professions paramédicales ou créer un tiers-lieu.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Développement économique ».

Elle est estimée à environ 200 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs en date du 24/05/2023.

AVALLON (89) – Projet : « Construction d'habitations individuelles ».

Par sollicitation du 06/06/2023, la commune d'Avallon a fait connaître son souhait d'acquérir une parcelle non bâtie sur son territoire.

Cette parcelle présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite favoriser l'accueil de nouveaux résidents sur le territoire communal dans le cadre d'un projet d'habitat.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Habitat ».

Elle est estimée à environ 300 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan en date du 08/06/2023.

CHATEL-CENSOIR (89) – Projet : « Epicerie et habitation ».

Par mail du 06/06/2023, la commune de Châtel-Censoir a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur son territoire.

Ce bien, constitué d'un local commercial et d'un logement, présente un intérêt stratégique pour la commune compte tenu de sa localisation sur la place du village.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Développement économique ».

Elle est estimée à environ 100 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan en date du 08/06/2023.

LONS-LE-SAUNIER (39) – Projet : « Réalisation d'un EHPAD ».

Par sollicitation du 04/05/2023, la commune de Lons-le-Saunier a fait connaître son souhait d'acquérir un tènement foncier sur son territoire.

Ce tènement présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite y réaliser un EHPAD.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le

ID : 025-493901102-20230623-DEL2023_33_CA-DE

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Equipements publics ».

Elle est estimée à environ 600 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de Espace Communautaire Lons Agglomération en date du 13/06/2023.

SAUVIGNY-LE-BOIS (89) – Projet : « Développement du logement locatif ».

Par sollicitation du 14/06/2023, la commune de Sauvigny-le-Bois a fait connaître son souhait d'acquérir deux parcelles sur son territoire.

Ces parcelles, dont l'une est bâtie, présentent un intérêt stratégique pour la commune dans le cadre de la poursuite de la création de logements locatifs communaux.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Habitat ».

Elle est estimée à environ 100 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan en date du 19/06/2023.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

après en avoir délibéré

DECIDE

- **d'approuver l'intégration au programme opérationnel des opérations figurant ci-dessus.**

Pour extrait conforme,

Le Président,

Philippe ALPY

